AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-8-9-71 208850

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. nº 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Bulletin n° 132 de septembre 1971 -

1971 - 27ème envoi

GRANDES CULTURES

- La désinfection des semences de colza :

La désinfection des semences de colza est une précaution élémentaire qui, si elle n'est pas suffisante pour éviter toutes les maladies, est néanmoins nécessaire.

Elle tend à éliminer, en effet, une source de contamination et participe à la protection des jeunes plantules contre la fonte des semis.

Celle-ci est seulement provoquée par l'alternaria et le phoma (éventuellement par des attaques de pythium).

Pour assurer cette désinfection les meilleurs produits à mettre en oeuvre sont :

- le Silicate de Méthoxyéthylmercure,
- le Thirame,
- l'Oxyquinoléate de cuivre.

Ces trois produits, utilisés à dose suffisante (indiquée par le fabricant), sont réputés excellents à la fois contre le phoma et l'alternaria.

On peut aussi employer des spécialités commerciales à base de Dichlone et de Captafol, qui seraient moins efficaces à l'égard, notamment, du phoma.

- Lutte contre les altises :

Avant de semer, il est nécessaire de savoir si la semence a été traitée et avec quoi.

Si elle n'a reçu qu'un fongicide, il sera indispensable de compléter avec du Lindane afin de préserver les plantules contre les attaques hâtives d'altises.

Pour prévenir les dégâts de grosse altise, il est bon de forcer la dose en utilisant 45 g de matière active par kg de semence (30 g suffisent pour les petites altises).

En définitive et comme chaque année, nous attirons l'attention des agriculteurs sur la nécessité de semer des graines de colza convenablement traitées avec un produit fongicide (contre l'alternaria et le phoma) et avec un insecticide : le Lindane, contre les altises.

On notera que des spécialités mixtes, suffisamment concentrées, sont commercialisées.

Enfin, on rappellera que pour assurer l'adhérence des produits aux semences, il est conseillé d'ajouter une cuillerée à café d'huile végétale pour 2 kg de semence.

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Carpocapse des pommes et des poires :

Le second vol est achevé depuis quelques jours en toutes régions et les dernières chenilles néonates sont écloses.

Tout traitement dirigé contre cet insecte est donc désormais inutile.

- Tordeuse orientale du pêcher :

L'activité de cet insecte se poursuit, favorisée par le temps chaud et ensoleillé actuel. En conséquence, dans les vergers de pommiers, de poiriers ou de

.../...

P265

cognassiers situés à proximité de vergers de pêchers attaqués par la tordeuse orientale, il y a lieu d'effectuer, dès réception, un nouveau traitement sur les variétés dont la récolte n'interviendra pas avant le 25 septembre.

/V I G N E/

- Vers de la grappe :

Le troisième vol de l'Eudemis se poursuit toujours dans les divers vignobles de la Circonscription. Son importance est très variable selon les lieux et même souvent suivant les parcelles pour un même secteur. C'est localement dans le Tarn (région de Ste-Cécile), la Haute-Garonne (région de Fronton) et le Lot (vallée) que les captures des papillons sont les plus nombreuses.

Dans les vignes sensibles des secteurs précoces, dans lesquelles un traitement a déjà été effectué entre le 25 et le 28 août, il serait utile de mettre en place une nouvelle application dès réception, surtout dans le cas des cépages particulièrement sujets à la pourriture grise. L'installation de cette maladie sur les raisins est en effet favorisée par les morsures pratiquées par les vers.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Oïdium du melon :

Le temps actuel est très favorable au développement de la maladie. Surveiller spécialement les cultures tardives et appliquer, dès l'apparition des premiers symptômes d'attaque ou de réinvasion, un anti-oïdium spécifique afin de conserver un feuillage sain le plus longtemps possible.

-=-=-

/LIMITE D'EMPLOI DES PRODUITS/

Dans tous les cas et sur toutes les cultures, veiller à respecter scrupuleusement la législation concernant les limites d'emploi des pesticides.

-=-

BALMA, le 7 septembre 1971.-

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire Midi-Pyrénées,

L. IMBERT.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES"
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-